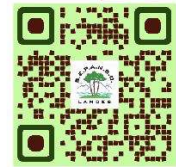




Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – septembre 2020

01 09 : Cagnotte – Observation d'une centaine d'écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*) au siège social de la SEPANSO !!! Nous n'avons pas oublié que l'espèce a été introduite volontairement par le Dr Garreau, lequel fut condamné par le Tribunal correctionnel de Mont de Marsan. Les dégâts sont considérables, le pollueur n'a pas été condamné à indemniser les victimes. Comme d'autres membres de la SEPANSO, Georges Cingal va à son tour placer des nasses pour piéger et détruire les écrevisses capturées.



02 09 : Pau – Dossier 1701174 – Rion des Bois – Audience au Tribunal administratif – Me Ruffié a défendu les intérêts de la SEPANSO et des riverains du projet.

02 09 : Rion des Landes - enquête publique sur le projet de déclassement partiel du chemin rural de « Maroc » du lundi 24 août 2020 au lundi 7 septembre 2020 – Observations complémentaires de la SEPANSO : 1 page

03 09 : Visioconférence - présentation du positionnement de FNE sur la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) – Patrick Ponge a participé aux échanges

03 09 : Tarnos – La SEPANSO adresse un nouveau courrier à la préfète à propos de la pollution induite par le ball-trap, nouvelle photo et analyse d'eau à l'appui. Copie au Maire.

04 09 : Saint-Vincent de Tyrosse – présentation par le Bureau d'étude du projet modifié concernant la zone d'activité à Mées

04 09 : Rion des Landes – Dossier 1701194 (Rion des bois) -Me Ruffié adresse une note en délibéré au Tribunal administratif

05 09 : Arjuzanx – Assemblée générale

05 09 : Arjuzanx – Conseil d'administration

07 09 : Grand Dax – La SEPANSO reçoit pour avis le projet de Modification simplifiée de son PLUi-H pour reprendre des erreurs matérielles notamment et ajuster quelques éléments de son Règlement écrit.

07 09 : Mont de Marsan – Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Landes – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

08 09 : Mont de Marsan – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 6 pages

09 09 : L'autorégulation de la publicité est un échec – France Nature Environnement (FNE) claque la porte - Membre du Conseil Paritaire de la Publicité, censé conseiller l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), France Nature Environnement dresse aujourd'hui un constat sévère pour la régulation publicitaire : culture du débat contradictoire presque inexistante, incapacité à traiter les sujets de fond, stratégie d'influence bien huilée... Après 12 ans de participation, force est de constater que l'instance n'est pas en mesure de réguler la publicité pour répondre à l'urgence climatique et environnementale. FNE en tire les conclusions et quitte aujourd'hui le Conseil Paritaire de la Publicité.

10 09 : Angresse, Bénesse- Maremne, Capbreton, Labenne, Seignosse et Soorts-Hossegor
Le projet d'interconnexion cherche une solution pour contourner le canyon de Capbreton. Depuis la découverte de l'instabilité des flancs du canyon présentée dans le journal n°6, RTE et REE ont mené des analyses complémentaires sur les différentes possibilités de franchissement du canyon, que ce soit en mer ou en s'appuyant sur les plages. Les résultats des études menées depuis juin 2019 n'ont pas permis d'identifier de tracé maritime techniquement réalisable dont la stabilité soit garantie pour la durée de vie de la ligne électrique. La seule alternative de franchissement du canyon consiste donc à le contourner par un passage ponctuel à terre. Une nouvelle phase de concertation va être engagée localement afin de préciser cette solution de contournement terrestre qui consiste à rejoindre le tracé en mer validé en mai 2018 au nord et au sud du canyon, en passant par la terre. La zone d'étude concerne 6 communes – www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne

10 09 : Gouts – Le Tribunal administratif fixe la clôture de l'instruction de l'affaire 1700013 au 05/10/2020. Le même jour il adresse à la SEPANSO un mémoire de l'avocat de la Société Nouvelles des Carrières de Gouts (25 pages + 7 nouvelles P.J. au total quelques 155 pages)

11 09 : Tourterelles des bois – Le recours de la LPO et de One Voice aboutissent à l'ordonnance du Conseil d'Etat : « L'exécution de l'arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire du 27 août 2020 relatif à la chasse à la tourterelle des bois en France métropolitaine pendant la saison 2020-2021 est suspendue en tant que cet arrêté fixe à un nombre supérieur à zéro le total des prélèvements autorisés pour l'ensemble du territoire métropolitain ». C'est ce que la SEPANSO avait demandé lors de la consultation publique - <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/suspension-de-l-autorisation-de-la-chasse-de-la-tourterelle-des-bois>

12 09 : Visioconférence (la Gironde est en zone rouge, pas de rassemblement de plus de 10 personnes à Bordeaux...) – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

14 09 : Uchacq & Parentis - Enquête publique unique préalable à un défrichement de 19 ha 60 a 28 ca et à un permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : 12 pages + 1 pièce jointe

14 09 = Hossegor – Après en avoir délibéré, le Tribunal correctionnel de Dax a déclaré la constitution de partie civile de la SEPANSO LANDES irrecevable, de même celle de sa porte-parole directement visée par le message posté sur facebook par Xavier Gaudio qualifiant son habitation de taudis, message qui avait été amplifié par d'autres personnes estimant qu'il suffirait d'y mettre le feu. Il y a eu un lézard dans la procédure : une absence de signatures s'est traduite par « l'extinction de l'action publique ». Les plaignants sont condamnés !

14 09 : Tarnos (cf 03 09) – La commune adresse au Comité Basco-Landais de Ball-Trap un courrier dont la SEPANSO a reçu copie : « ...J'ai été alerté sur une problématique de pollution au plomb de la zone humide jouxtant votre terrain de ball-trap, route de Northon. Outre un impact néfaste sur l'environnement, les grenailles de plomb résultant des tirs représentent des déchets abandonnés dont il vous revient d'assurer leur élimination dans les filières appropriées. Je vous demande donc : de procéder au ramassage des grenailles de plomb disséminées, de stopper l'utilisation des munitions au plomb, de mettre en œuvre un programme de collecte des déchets issus de votre activité (si ce n'est déjà le cas) et de nous en informer... »

14 09 : Tarnos – La menace qui pèse sur la population de lézards ocellés a intéressé des journalistes du Monde – Le documentaire est superbe. Espérons que les juges du Tribunal administratif le visionneront.

https://www.lemonde.fr/videos/article/2020/09/14/pourquoi-les-routes-sont-de-veritables-pieges-a-reptiles_6052073_1669088.html

15 09 : Sorde l'Abbaye – La SEPANSO reçoit la réponse de la préfète des Landes en date du 9 septembre : « Par courrier en date du 13 août vous contestez le choix de l'emplacement d'un projet immobilier destiné à l'hébergement de travailleurs saisonniers à Sorde l'Abbaye. Un projet immobilier rentre dans le champ d'application des autorisations d'urbanisme. Le maire est compétent pour instruire et délivrer les autorisations d'urbanisme dans le respect des différentes réglementations en vigueur, et notamment du plan local d'urbanisme intercommunal. L'autorisation d'urbanisme qui sera délivrée sera examinée dans le cadre du contrôle de légalité... »

15 09 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO - PV officiel 7 pages (à ce PV est jointe la note de la SEPANSO questionnant la DDTM : 3 pages – Réponses apportées dans le PV)

16 09 : Biscarrosse – Le Tribunal administratif adresse le jugement en date du 02/09/2020 dans l'instance enregistrée sous le n°1701538 – *La délibération du 6 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune est annulé en tant qu'est créée une zone Np dans le quartier d'Ispe en vue de l'aménagement d'une aire pour camping-cars.* Les autres demandes présentées (contestation des aménagements au Vivier, classement UK pour des espaces de camping, classement UCg « Secteur urbain du golf », classement IAU « Cugnes » ...) n'ont pas retenu l'attention du Tribunal. Nous espérons que la nouvelle municipalité sera plus sensible aux arguments de la Société des Amis de Navarrosse et de la SEPANSO.

16 09 : Biscarrosse – Réunion du Comité de Pilotage n°1 – Etude préalable à l'aménagement du sentier pédagogique de lette du Vivier au site de Cugnes, avec création d'un point d'accueil du public à la maison forestière de Cugnes – Pierre Bonnet, président de la Société des Amis de Navarrosse, qui a assisté à la réunion, informe la SEPANSO.

16 09 : Labatut – Réunion sur le site de CEMEX – Julie Brugnot a présenté les propositions de la SEPANSO pour le suivi et la gestion écologique du site « Le Passage » : 11 pages

17 09 : Hossegor – Dossier 2001316-3 - La SEPANSO adresse un mémoire en intervention volontaire au soutien des écritures de Mme Sylvie Brossard, épouse Coulome, et M. Richard Coulome et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de la délibération du 27 février 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes *Maremne Adour Côte Sud* a approuvé son PLUI en tant seulement qu'il institue une servitude d'emplacement réservé portant le n° S0033 sur le territoire de la commune de Soorts-Hossegor (40) : 9 pages + 3 pièces jointes

17 09 : Forêts et changements climatiques – Anne-Laure Cattelot a remis son rapport au Ministre de l'Agriculture et à la Secrétaire d'État à la biodiversité ; ce rapport préconise une reconstitution

massive des forêts particulièrement impactées par des épisodes de sécheresse et de crises sanitaires. Évidemment FNE et ses membres (SEPANSO...) s'inquiètent car il ne faudrait surtout pas industrialiser les forêts comme on a industrialiser l'agriculture ; il est clair que les Landais qui contestent l'artificialisation du massif aquitain doivent être vigilants.

18 09 : Tarnos - La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement répond à notre courrier du 30 juin : « ... *Mes services ont instruit avec la plus grande rigueur et objectivité, dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées, la demande du département des landes portant sur le réaménagement du tracé de la de la RD 85F... »*

18 09 : Sort en Chalosse – La préfecture répond aux questions adressées par courrier le 28 août (2 pages)

21 09 : Publicité – Le Tribunal administratif de Pau prend une ordonnance clôturant l'instruction au 13 octobre 2020.

21 09 : Misson – Dossier 1801246-3 – Le Tribunal administratif communique à la SEPANSO l'ordonnance de clôture d'instruction concernant la requête présentée par la SEPANSO Landes et enregistrée au greffe le 05/06/2018 (nous contestons l'arrêté DCPAT N° 2018-203 qui fixe des prescriptions complémentaires à la société FERTINAGRO à Misson et modifie l'Arrêté Préfectoral du 3 janvier 2006, en particulier sur les horaires de fonctionnement de l'atelier de superphosphate en réécrivant l'article 2-2 de l'arrêté de 2006. Par ailleurs l'arrêté 2018-203 modifie les références réglementaires en matière de bruit. La SEPANSO estime que le préfet a fait une erreur d'appréciation.)

21 09 : Messanges – L'association Messanges Environnement s'adresse au Président de la Communauté de Communes MACS pour attirer son attention sur une extraction massive de sable (une centaine de tonnes) sur la parcelle AE-173 (classée N au PLU) ; le sable a été transporté vers la parcelle AO-14. L'association souhaite qu'un PV soit dressé à l'encontre de son auteur.

22 09 : Alouettes des champs - Le Conseil d'État (ARRÊT N° 443778) annule l'ordonnance qui suspendait les arrêtés ministériels autorisant les captures d'alouettes. Selon les juges, il n'y avait pas urgence ... Il faudra attendre maintenant le jugement au fond.

22 09 : Mimizan – Le Tribunal administratif enregistre la requête présentée par Me Ducourau, dans l'intérêt de la SEPANSO, demandant la suspension de l'arrêté préfectoral n° 2020-376 du 26 mai 2020 autorisant la commune à défricher 16ha 06a 70ca sur la parcelle AH 100 « Parc d'Hiver »

22 09 : Dossier 1801597 (dragage du lac d'Hossegor et rejets de polluants sur une plage de Capbreton) – La SEPANSO répond au Tribunal administratif : « ... *Nous faisons suite au courrier en date du 03/09/2020 que vous avez signé nous interrogeant « sur l'intérêt que cette requête conserve » pour nous. Nous avons bien en mémoire que la clôture de cette affaire avait été fixée au 08/11/2019. Nous avons estimé inutile de répliquer au dernier mémoire... J'ai l'honneur de vous informer que nous maintenons les conclusions de notre requête... »*

23 09 : Saint-Gein - Consultation du public (dérogation pour destruction d'espèces protégées - Projet de création d'une centrale photovoltaïque – « *La SEPANSO a marqué son hostilité au projet, comme à d'autres projets fort semblables. Nous constatons une fois de plus que la Protection de la Nature passe à la trappe. Le profit de quelques uns au détriment des richesses de la nature. La biodiversité est un élément de langage fort utile dans les discours officiels, mais nos responsables signent régulièrement des autorisations de destruction d'espèces protégées. On appauvrit régulièrement notre patrimoine naturel et ce n'est certainement pas ainsi qu'on peut prétendre préparer l'avenir ! Nous venons de lire avec intérêt le Canard enchaîné : "Le Macron nouveau sacrifie ses amish - Il enterre une à une les principales propositions de la Convention citoyenne pour le climat". Il en sera donc pour le climat comme pour l'environnement ! Nous avons dénoncé le détricotage du droit de l'environnement. Nous en payons le prix fort puisqu'il semble pratiquement impossible d'obtenir que les tribunaux administratifs censurent les actes qui signent des arrêts de mort d'habitats ou d'espèces. Non seulement nous fonçons dans le mur, mais nous appuyons sur l'accélérateur. »*

23 09 : Campet & Lamolère – 20BX0266 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux communique à la SEPANSO une copie de la requête présentée par Volta Château de Campet, enregistrée le 17/08/2020. Cette société demande à la Cour : 1° de réformer le jugement n°18001864 du 16 juin 2020 du T.A. de Pau en ce qu'il a d'une part annulé l'arrêté du 18 décembre 2017, par lequel le préfet des Landes a prorogé la validité de son permis de construire délivré le 17 octobre 2013 concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Campet & Lamolère et d'autre part annulé la décision du préfet des Landes du 16 février 2018 ; 2° de rejeter la requête initiale déposée par la SEPANSO Landes ; 3° de mettre à la charge de la SEPANSO Landes la somme de 3000 euros au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

24 09 : Bayonne-Tarnos – Interdiction de la pêche dans le port de Bayonne - Me Ruffié adresse à la Cour administrative d'appel de Bordeaux un mémoire (9 pages + 15 pièces jointes) dans l'intérêt de SEPANSO 40, SEPANSO 64 et Salmo Tierra pour demander l'annulation du jugement du tribunal administratif de Pau en date du 28 juillet 2020 n°2001123 , dire que jugement n'a pas besoin d'interprétation, juger que la demande d'injonction est correctement rédigée afin de s'appliquer à tous comme la réglementation préétablie sur laquelle se base cette injonction est applicable. La requête a été enregistrée au greffe le 28 septembre sous le numéro 20BX03216.

24 09 : Preignac (33) : Comité de pilotage du Site Natura 2000 « Vallée du Ciron » - Denise Cassou a représenté la SEPANSO

24 09 : Labenne – L'attention de la SEPANSO a été attirée sur l'OAP n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – José Manarillo, qui a dialogué avec les habitants qui nous avaient sollicité, leur a donné plusieurs conseils.

24 09 : Mont de Marsan – Première réunion du comité de pilotage départemental de qualification et de valorisation des friches au Conseil départemental – Georges Cingal a représenté la SEPANSO en visioconférence.

25 09 : Dax - programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) – Comité de pilotage – Présentation : 20 pages - PV officiel : 6 pages

28 09 : Rion des Landes - Enquête publique unique préalable à un défrichement de 14 ha 16a 27ca et à un permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol – Observations de la SEPANSO : 8 pages + 1 pièce jointe.

28 09 : Ecobiose : « *le rapport qui met le feu au massif* » (Sud-Ouest, 28/09/2020)

Nous savions que le président du CRPF s'était étranglé (Editorial – Forêt de Gascogne – juillet-août - https://www.maisondelaforet-sudouest.com/wp-content/uploads/2020/07/fdg_edito_0720000.pdf) en lisant ce rapport (cf Documents - Au jour le jour – juin 2020). Sud-Ouest a mis du temps à réagir (P.J.2). La SEPANSO observe qu'il y a débat alors que la majorité des gens n'aiment pas les coupes rases. Faut-il encore rappeler qu'il y a coupe rase et coupe rase ?

Les coupes rases actuelles sont pires que celles que nous connaissions il y a encore 50 ans :

- surfaces coupées de plus en plus importantes ->recolonisation de plus en plus difficile depuis les lisières par les plantes, micro-organismes, mycorhizes, petite faune →création de grands couloirs venteux qui font tomber les arbres des parcelles voisines à chaque coup de vent.
- engins mécaniques de plus en plus gros et lourds qui ...et chers tournent à plein régime pour payer les traites ! ... Ils tassent les sols, écrasent faune et flore...
- coupes au plus près des cours d'eau au détriment des ripisylves, refuges de biodiversité
- élimination quasi totale des feuillus au milieu ou en bordure des parcelles et à proximité d'anciens arials pour alimenter les chaudières
- coupes en zone humides avec destruction de la végétation herbacée (molinie), arbustive (bourdaine), arbres (aulnes, frênes, saules) suivies de drainage par des fossés et de plantation de pins.
- extraction des souches
- hachage des parcelles avant plantations
- et parfois épandage d'herbicides

29 09 : Mimizan – Dossier 1901720 – Me Ducourau, dans l'intérêt de la SEPANSO, adresse au Tribunal administratif une mémoire en récapitulatif et en réponse au mémoire en défense de la commune (13/11/2019) : 29 pages + 2 nouvelles pièces jointes.

29 09 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Georges Cingal a représenté la SEPANSO lors de cette visioconférence qui a donné lieu à des échanges très intéressants sur les arbres d'alignement sur les routes départementales – PV officiel : 8 pages

29 09 : Mont de Marsan – Une habitante, inquiète du survol à basse altitude de deux Rafales, téléphone à la BA 118 : «... *Je n'avais jamais assisté à tel survol !...* »

29 09 : Saint-Gein – Consultation du public - Demande de dérogation à la destruction stricte des espèces protégées dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : deux pages

29 09 : Nouveau détricotage du droit de l'environnement (avec l'adoption de l'article 21 de la Loi d'accélération et de simplification de l'action publique : Delphine Batho a bien résumé ce que nous pensons « *L'esprit de ces dispositions est de dire que l'intérêt des entreprises prévaut toujours sur la santé et l'environnement* ».

29 09 : Communiqué FNE, PRIARTEM et Agir pour l'Environnement : « *Attribution des fréquences 5G : Citoyens plutôt que cobayes* » - La SEPANSO répercute.

30 09 : Pissos et Saugnac & Muret – Enquête publique relative à la mise à jour du plan d'épandage agricole rattaché à la plate-forme de compostage d'Aquitaine Compost (Société SEDE Environnement à Cestas) – Observations SEPANSO : 2 pages



Documents

La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles – Rapport d'Anne-Laure Cattelot, députée – 224 pages

<https://annelaurecattelot.fr/>

S'adapter aux dérèglements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, elles et ils l'ont fait

Les dérèglements climatiques sont déjà réalité en Nouvelle-Aquitaine : avancée des floraisons, augmentation des canicules, diminution des jours d'enneigement, baisse moyenne annuelle du débit des rivières et fleuves, Aussi, s'adapter aux évolutions rapides et aux nouvelles situations est primordial. Dès à présent, des acteurs publics et privés s'y emploient et des réalisations exemplaires, probantes et toujours constructives se mettent en œuvre. La Région vous propose, par cette rubrique, de les découvrir et ce sans caractère d'exhaustivité.

https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/le-conseil-permanent-de-la-transition-energetique-et-du-climat-coptec#titre_h2_4599

Petit guide santé de l'air intérieur – Association Santé Environnement France, 9 pages

https://www.asef-asso.fr/production/le-petit-guide-sante-de-lair-interieur/?utm_source=emailing&utm_medium=mailkitchen&utm_campaign=%5B%2337%5D%20Les%20br%C3%A8ves%20de%20l%27ASEF%20-%2018%20septembre%20%202020

Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages – Comité

Economique, Social et Environnemental, 106 pages

La biodiversité est plus complexe que le climat. Pour le climat chacun peut agir, pour la biodiversité, c'est un changement de paradigme qui s'impose. L'exécutif doit endosser cette responsabilité avec énergie et courage.

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_20_biodiversite.pdf

Synthèse (2 pages)

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2020/FI20_biodiversite.pdf

Biodiversité : « Le déclin se poursuit » et la France ne fait (presque) rien – Reporterre, 6 pages -

<https://reporterre.net/Biodiversite-Le-declin-se-poursuit-et-la-France-ne-fait-presque-rien>

Etat de la nature dans l'Union européenne – 40 pages – <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/cad77ec6-125a-43ce-bf67-fda30cbf07d9>

La transition énergétique territoriale, créatrice de valeurs et moteur de développement –

C.L.E.R. – 126 pages

https://cler.org/wp-content/uploads/2020/09/CLER_TEPOS-Transition-e%CC%81nerge%CC%81tique-territoriale-BD.pdf